

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 octobre 2022**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 12  
Date de la Convocation : 29/09/2022  
Date d'affichage : 29/09/2022

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- CHABANIS  
Alexandra - Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice  
TETARD- Joël MALIGNIER - Nathalie MARECHAL- DUCHAMP Laure (arrivée à 19h)

Excusés : Christophe GRANGER- Céline POIRRIER - Daniel PEYROL- Véronique AUGIZEAU- Jean  
GRANGER - David MAGNET

Marylin MOUTET a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2022-067 : Admission en non-valeur et en créances éteintes- Exercice 2022 du  
budget annexe service de l'eau**

Certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement. Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles aucun recouvrement n'a pu être obtenu. L'admission en non-valeur n'exclut pas un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Les créances éteintes. Ces créances sont annulées par décision judiciaire. Il ne sera plus possible d'intenter d'action de recouvrement

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de Pierrelatte, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur et en créances éteintes pour les montants suivants :

Budget Eau	6541 Créances admises en non-valeur	199.83 €
	6542 Créances éteintes, clôture pour insuffisance d'actif	2 364.76 €

**DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au chapitre 65 au budget de l'exercice en cours du service de l'eau

*POUR : 12*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

**SLOW**

ID : 026-21260050-20221004-2022\_087-DE



*Yves Courbis*

**Yves COURBIS,**

**Maire**